L'ABEILLE.

IMPRIMÉE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 5 Mars 1829.

☞ Par le navire paquebot Louisiana, cap. Price, arrivé hier de New York, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 16 du mois dernier : [illegible] les dates du Hâvre jusqu'au 6 Janvier, et de Paris jusqu'au 4. La plupart des nouvelles qu'ils fournissent, et que nous avions déjà publiées, nous [illegible] parvenues par les arrivages de Liverpool : nous donnons aujourd'hui ce que nous y trouvons de nouveau.

EXTERIEUR.

Revolution a Buenos-Ayres.

☞ Nous apprenons par les journaux du Nord qu'une revolution complète a eu lieu dans le gouvernement de Buénos Ayres, précisement à la même époque que s'opérait celle de gouvernement mexicain, c'est-à-dire, du 1er. au 6 Décembre dernier. En attendant que nous puissions en donner les détails, nous nous empressons de dire qu'il n'y a pas eu d'effusion de sang.

Dernières Nouvelles d'Europe.

New York, 12 Février.

Par le paquebot Don Quichotte, capt. Whitall, arrivé hier du Havre, d'où il est parti le 6 du mois passé, nous avons reçu des papiers de Paris jusqu'au 4 Janvier.

Le jour du départ du capt. Whitall, un bruit vague se repandait que les Russes étaient à Constantinople ! Mais on ne saurait accorder le moindre credit à un tel rapport.

Un article de Smyrne, du 2 Décembre, cité par les journaux du soir, mais que nous ne trouvons pas dans nos liasses, dit que les Turcs ont inondé l'île de Crète du sang des Chrétiens. Les Mahométans, persuadés que quand il n'y aura plus de Grecs dans leur pays il n'y aura plus de raison pour le séparer des possessions de la Porte, ont conçu le projet d'exterminer cette race d'hommes, et en deux jours, ils en ont massacré de 1000 à 1200 dans la ville de Candie seulement. A peine a-t-il resté assez de Chrétiens pour traîner à la mer les cadavres de leurs compatriotes : [illegible] dernier devoir rempli, les infortunés qui avaient été épargnés ont été assassinés à leur tour. A Sude, à Spina-Longa et à Retimo, tout ce qui n'était pas mahométan a été passé au fil de l'épée. On dit que cet horrible massacre a été commis d'après un ordre secret du Grand Seigneur, qui a formé le projet d'extirper le christianisme de son empire.

Dans le même article, il est dit que les Moscovites ont enfin trouvé le point vulnérable de la Turquie dans le blocus de Constantinople. Jusqu'à cette époque, l'aisance et l'abondance avaient régné dans l'armée ottomane, tandis que les Russes souffraient toutes sortes de privations ; mais désormais on doit s'attendre à ce que les révoltes et l'anarchie s'emparent de la capitale de la Turquie : les trois premiers mois de 1829 ne peuvent manquer de confirmer cette conjecture.

Grece.

Le comte Capo d'Istrias a nommé Colocotroni commandant en chef des troupes du Péloponèse, et Noti Botzaris et Nasso Philomara, membres du Conseil d'Etat. Le capitaine Hydriote Kriesi, a suplanté Passano dans le commandement de la flotte qui se trouve dans les eaux de la Grèce occidentale.

France.

On [illegible] publié les motifs qui ont empêché [illegible] de Germenin d'être nommé conseiller d'état. Un magistrat député vient de donner un nouvel exemple de fidélité à ses promesses. En se présentant aux suffrages du collége électoral de l'arrondissement de Vienne (Isère). M. Félix Faure, conseiller à la cour royale de Grenoble, avait émis l'opinion qu'un loyal mandataire ne devait accepter pendant la durée de sa mission aucune fonction du ministère dont il était appelé à contrôler les actes. La nomination de M. Chonevaz aux fonctions de premier président ayant laissé vacante une place de président de chambre, M. Felix Faure reçut le 20 Novembre sa nomination. Le 21, sa démission était envoyée au ministère de la justice, et il n'y a que peu de jours qu'il a eu l'annonce qu'elle avait été acceptée. "Ainsi, dit la Gazette des Tribunaux, à laquelle nous empruntons cette nouvelle, M. Felix Faure ne présidera pas une section de la cour royale de Grenoble ; mais il retournera à la chambre des députés digne de s'asseoir à côté de M. Dupont de l'Eure."

Espagne.

Madrid, 8 Décembre.

(Correspondance particulière.)

Il règne une grande activité dans nos relations diplomatiques avec le gouvernement français. Des courriers extraordinaires partent assez fréquemment pour Paris, d'où il en arrive aussi. Voici ce qui donne lieu à ces fréquens messages : il est arrivé dans l'affaire de la dette de l'Espagne envers la France ce qui s'est vu dans l'affaire des réclamations de nos créanciers anglais ; la transaction conclue à Paris pour celle-ci entre notre ambassadeur, et les commissaires anglais, ne put obtenir [illegible] ratification du roi, et le traité devint [illegible] d'abord le ministère français, [illegible] consenti avec le feu duc de San [illegible] l'évacuation de l'Espagne par [illegible] et après avoir, pour motiver cette démarche aux yeux de la chambre législative, consenti à ne recevoir pour tout paiement de ce qu'il réclamait qu'une somme de 80 millions de francs en rente inaliénable, ne peut obtenir l'approbation de Ferdinand, qui allègue : "qu'il [illegible] d'abord liquider les anciens comptes avec la France, d'après [illegible] ceux-ci reste devoir plusieurs [illegible] à l'Espagne." Ce refus, auquel [illegible] français était loin de s'attendre, [illegible] rage d'autant plus grand, que l'ouverture des chambres s'approche, et qu'il ne saurait comment répondre aux reproches qui lui seront adressés. Dans cet état de choses, il fait [illegible] pour obtenir l'approbation tout de-même. Nous croyons qu'il y parviendra difficilement ; nous sommes d'autant plus tentés d'avoir cette opinion qu'il est peu près certain que Ferdinand agit d'après une influence secrète qui tend à compromettre le ministère français. Notre territoire est complétement évacué par les troupes françaises, et il est fort probable que S. M. C. se bornera à répondre à toutes les sollicitations que "il faut régler les anciens comptes entre les deux gouvernemens." On assure qu'un des membres du ministère français a dit à ce propos, dans un moment de dépit : "Il faudra reprendre la liquidation du règne de Philippe V. Comme dans la transaction avec nos créanciers anglais, le comte d'Offalia a déployé une grande habileté, il est probable que, lorsqu'il se rendra à Paris, il sera aussi chargé de celle-ci ; mais, en admettant que Ferdinand consentit à donner son approbation aux premières conditions, il est impossible que cela puisse avoir lieu avant l'ouverture des chambres ; car en Espagne ces sortes d'affaires marchent très lentement.

Russie.

Berlin, 4 Décembre.

Nos lettres de Constantinople vont jusqu'au 13 Novembre ; elles répètent à peu près ce qu'on a déja annoncé sur ce qui s'est passé chez les Turcs après la prise de Varna : l'intention du grand-seigneur de continuer la campagne malgré la saison avancée, et de reprendre Varna à tout prix, est certainement ce qu'elles offrent de plus intéressant. Quelque prononcée pour la guerre que soit l'opinion en général, cependant le parti de la paix, qui compte dans ses rangs la majorité du ministère, avait repris courage, redoutant les progrès des armées russes, ayant peu de confiance dans le talent et l'expérience du jeune grand-visir, et regardant la continuation des opérations militaires pendant l'hiver comme une mesure très-dangereuse et peu naturelle, les ministres ottomans avait pensé qu'il était de leur devoir de faire connaître leurs inquiétudes au sultan, surtout au sujet de la campagne d'hiver. Les kiaja beys avaient présenté à S. H., au nom de ses collègues, un Mémoire dans lequel étaient exposées les difficultés que l'armée aurait à surmonter, et les dangers qui pourraient en résulter pour l'empire si la campagne d'hiver était malheoreuse. Ils appuyaient leurs observations surtout sur le caractère et l'habitude Ottomans, qui, à l'approche de la mauvaise saison, retournent dans leurs foyers et ne se croient plus obligés au service militaire. Ils représentaient l'impossibilité d'entretenir les communications en hiver, attendu que les routes étaient impraticables, et ils terminaient en suppliant le le sultan d'exaucer les vœux de la nation et d'ouvrir des négociations pour une paix prompte et durable. La réponse à ce Mémoire fut un ordre donné à toutes les troupes dont le service n'était pas absolument nécessaire à la sûreté de la capitale, de partir pour le Balkan. Effectivement, 15,000 hommes se sont mis immédiatement après en mouvement pour Andrinople. Quelques jours après leur départ, on apprit à Constantinople que les Russes avaient quitté leur position de Schumla, et que Hussein-Pacha était à leur poursuite. A l'instant même, l'esprit militaire reprit le dessus, et on porta aux nues la sagesse du sultan.

On ne manquait pas encore de vivres à Constantinople le 13, et le blocus des Dardanelles donnait peu d'inquiétudes, parce que l'Asie et l'interieur de l'empire peuvent pourvoir aux besoins de la capitale. Deux mille prisonniers russes sont arrivés dans cette ville. L'internonce autrichien et l'ambassadeur des Pays Bas ont eu pour eux les plus grands égards et leur ont distribué plus de 20,000 florins. Les ambassadeurs français n'ont pas encore abandonné le projet d'accorder des concessions à la Porte ; mais jusqu'à ce moment ils n'ont pu y parvenir ; les propositions de l'ambassadeur prussien ont été également repoussées. On dit aussi que les agens de l'Amérique du nord font au moment de conclure un traité de commerce et de navigation avec la Porte.

(Gazette d'Augsbourg.)

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 4 Mars.

On parle beaucoup depuis quelques jours dans nos cercles d'un Bal qui sera offert aux familles de notre ville par les célibataires ; ce sera le second que nous aurons vu depuis notre séjour à la Nlle.-Orléans pour cette fois, nous pensons que les pères de famille ne resteront pas en arrière ; et comme celui-ci aura lieu incessamment, nous croyons qu'il serait bien de placer celui offert en retour au jeudi de la St. Joseph.

Tribunaux de la Nlle.-Orleans.

Cour Criminelle.

Accusation de vol.

L'Etat } l'accusé a été déclaré coupable, et
vs. } recommandé à la
Wallen Underwood } clémence de la Cour à cause de la longueur du tems qu'il a déja passé en prison et le peu de valeur des objets volés. Il a été condamné à trois jours d'emprisonnement.

Plusieurs membres du jury ont été condamnés à l'amende, pour ne s'être pas rendus à la Cour à 10 heures précises.

Correspondance.

(Communiqué.)

A L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

Nouvelle Orléans, 3 Mars 1829.

Il [illegible] du mélange de pitié et de mépris, les différentes attaques portées dans les journaux contre la Garde de ville, et j'y aurais depuis longtems répondu, *ex professo*, si je ne faisais pas moi-même partie de ce corps qui, jusqu'à ce moment, n'avait jamais eu à répondre à aucun reproche fondé. Mais quand [illegible] dans trois différentes, on vient nous traiter de fainéans, ce dont aucun [illegible] citoyen de cet Etat, fut il même garde-malade, doit avoir de repousser une accusation calomnieuse, m'engage à répondre catégoriquement à l'article de l'Argus, et à lui dire que, 1° il passe très gratuitement l'opinion de ceux qui ne veulent voir dans la Garde de ville qu'une troupe de fainéans ; l'engageant pour en être convaincu, à se promener quelque fois la nuit dans la ville ; et sans avoir besoin d'ouvrir *ses cent yeux*, il apperceva sans peine les patrouilles, aussi nombreuses que la force de la Garde le permet, parcourir la ville dans tous les sens et braver toutes intempéries des saisons pour veiller de leur mieux à la sureté des habitans. Mais sans doute, dans ces momens M. l'Argus dort, et nous ne voudrions pas qu'il se dérangeât pour si peu de chose ; 2° Il avoue, assez ingénuement, que la garde conduit à la geole les esclaves en délit, et de tems en tems, *quelque* coupable montré du doigt par les Citoyens : nous [illegible] sans seulement observer que le mot [illegible] traduit suivant la vérité, indique ici les 39 centièmes des personnes jugées par la Cour Criminelle.

3°. Que nous sommes on ne peut plus étonnés de ce qu'il atteste qu'au Théatre d'Orléans, d'après *sa propre observation*, il y ait tous les jours 18 ou 19 officiers et gardes de police, et qu'il ajoute que *probablement* il y en a autant à celui de la rue du Camp ; ce qui chercherait à insinuer qu'il n'assiste jamais aux représentations du Théatre américain, et qui serait tout à son goût et aux différens articles qu'il a publiés sur les deux Théatres, lesquels tendent à prouver le contraire. Mais ces mêmes articles prouvent évidemment qu'il parle souvent des choses dont il n'a aucune connaissance, ils vérifient naturellement l'article dont il est question, qui, suivant moi, peut servir de suite et de complément à ses articles *"Théatre."*

4°. J'aurais encore bien des observations à faire à Mr. de l'Argus, mais l'heure des Bals du Mardi Gras s'approche, et les Citoyens paisibles qui s'y rendent ont besoin d'être protégés : je dois quitter la plume pour prendre le sabre, en souhaitant à l'Argus de meilleurs yeux et un peu plus de philantropie pour ses concitoyens, en ne s'opposant plus à une augmentation qu'on ne demande que dans l'intérêt général.

Un WATCHMAN.

FEUILLETON.

☞ Lecteurs, voici un joli petit bouquet à notre nouveau Président ; nous vous le donnons tel quel, car nous n'aurions certainement pas trouvé une seule *fleur* à y ajouter, et nous aurions craint de faner celle du *Barde Louisianais* en y touchant.

Dedié au Général Jackson.

"Un soldat tel que toi, peut justement prétendre,
" A gouverner l'Etat lorsqu'il l'a su défendre."

Un soldat tel que toi, grand guerrier magnanime,
Le sauveur de nos biens ! des méchans la victime !
Qui pourrait te haïr ? des traîtres à l'Etat,
Aimant plutôt l'argent, que d'aller au combat ;
Tu les connais tous bien, ces êtres que j'abhorre,
Et ces serpents cachés, que l'on déteste encore !...
Ils élèvent la voix, au lieu de la baisser,
Contre le général, qui vint pour nous sauver !
Pensons à nos blessés..... notre progéniture.....
Et tout ce qu'il a fait pour nous dans la nature !
Sans Jackson, et sans fors, oh ! désolation !....
On pouvait en effet, qu'elle exécration !
Anglais affreux Anglais aimant toujours la guerre,
Etant mille contre un, on ces lieux sur la terre,
Ah ! bénissons le ciel qui daigna nous aider,
Contre ces envieux, voulant nous terrasser :
Quelle honte pour eux ! ont quelle ignominie !
Ils ont perdu la tête avec leur grand génie !
Ah ! valeureux Jackson, oui ! tes braves soldats,
Et tes officiers tous, volèrent au [illegible]
Ils se sont signalés, dans toutes les batailles ;
Tes braves canonniers à grands coups de mitrailles,
Ont su les arrêter démontant leurs canons,
Ils battent en retraite, et ces tristes dindons,
Détestent notre armée élevant l'Amérique,
Maudissant des Judas la vapeur hydraulique !
Etant sans cesse aimé je vois Président,
Tu seras bien heureux, tout le monde est content.

D'*******.

Un plaisant remarquait hier, que le général Jackson était monté au fauteuil présidentiel précisément le jour où il fallait descendre *(des cendres)*.

Marié—Samedi dernier, par le Rév. abbé Mauny, Mr. J. G. Arraina à Mlle. Lise Ollié, tous deux de cette ville.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 5 MARS 1829.

Mr. ARISTIPPE, premier élève de Talma, sujet du Théatre Français de

La première Représentation de

CORIOLAN,

Tragédie en 5 actes, de La Harpe. Mr. Aristippe jouera le rôle de Coriolan.

Suivie d'une Représentation de

UNE FOLIE,

Opéra en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Méhul.

Incessamment—*Marie*, opéra nouveau en trois actes, orné de 2 décorations nouvelles peintes par Mr. Daselle.—*Les Templiers*, tragédie, dans laquelle Mr. ARISTIPPE jouera le rôle du Grand Maître.—*Adelaïde, Pauline, ou le Bonheur d'aimer.*

Le lendemain—*La Dame du Lac*, opéra nouveau de Rossini.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Expédiés.

Navire Gem, Baxter, Hâvre, T. Nicolet et Co.
Navire Chancellor, Bradley, New Haven: Lincoln et Green.
Brick Charles, Miller, Jeny, New-York, Cockayne et Watts.
Brick [illegible], Liverpool, Tayleur, Grimshaw et Sloane.
Brick Clarissa Ann, Owen, New-York, capt.
Goël. Little [illegible], Alden, Rio Grande, capt.
Goël. James [illegible], [illegible]more, [illegible]
Goël. Franklin Gerrish Hall [illegible] Shepherd et Co.
Bateau Enos, Astin, Matanzas, J. Theyr.
Barque Phillis, Morell, I. U Gelet
A Belloc et co.

Arrivés.

Bateau à vapeur Integrity, Reynolds, Baton-Rouge, venant en chargement—7 passagers.
Brick Ann [illegible], Jamison, Thomaston.
Goël Ariadne, [illegible], Richmond, 200 esclaves.
Brick Montpellier, Vose, Philadelphie, chargé
Brick Sardius, Dugget, Philadelphie, chargé
Brick Amilaria, Gordon, Thomastown, chaux
Brick Brema, Woodbury, Havane, rapporté
Brick Mary-Elizabeth, Allen, Boston, chargé
Brick Doiz, Martin, Warren, R I chargé
Brick Duxbury, Blake, Bristol, sur lest
Brick Lawson, Leppard, New-York, chargé
Goël Henry & Lucy, Hampton, idem
Brick mexicain Dos Amigos, Campêche
Brick Brilliant, Providence, R I
Navire Louisiana, Prior, de New-York, à Foster et Hutton, avec un chargement à différens consignataires.
Le Marius, R Rondberg, de Copenhague à divers consignataires.
Brick Katharine, Davis, Norfolk, avec 130 esclaves.
Brick Belvidere, —, Boston.
Brick Leander, —, Boston.
Navire Cashmere, et six autres [illegible] sont à la Balize.

Entrés.

Brick William, Williams, de Boston, chargement.
Brick [illegible], Russel, Havre, avec un chargement de café et tabac à différens consignataires.
Goël. Tres Amigos, Aldrich, de la Havane, avec du café et des fruits à F Tio, et K Ron.
Goel. Son, Caro, Pensacole, avec des briques à E Blanes.
Goël. Maria Baker, Pensacole avec 106 balles coton à [illegible] et Debbris.
Goel. Mary Ann, Bug, de Charleston, à G F Russell et Barstow, avec des esclaves à ordre.—5 passagers.
Goël. Lafayette, Bienvenu de Natchez, avec 204 esclaves.
Goel. Pedro, Garrado, Tuspan, avec [illegible] partie du bois de teinture, cuirs etc.

MEMORANDA.

En charge à Bordeaux le 1er Janvier, pour ce port, navire Hilton, Webb.

Parti du Hâvre pour ce port, le 5 Février, navire Union. ☞ L'Alcione, annoncé pour ce port, est parti pour Cadix. L'Olympia était en charge.

En charge à New-York pour ce port, 16 Février, navire paquebot John Linton, partant le 22 ; navire Hanover, Ballow, sous peu.

Parti de Baltimore pour ce port, 14 Février, brick Arctic.

Parti de New-York pour ce port, navire Hilton, le 14 Février.

Arrivé à New-Castle, de ce port, brick Oregon, Brown.

Arrivé à Baltimore de ce port, le 14 février, brick William et Henry.

Arrivé à Philadelphie, brick Carrier, Lombard à Baltimore, brick Soule, le 12 février ; à Norfolk le 9, la goelette Transport ; à New-York le 12 Février, le brick Abby Jones ; à Philadelphie le brick Washington ; à Boston, le brick Waldo ; tous de ce port.

— *Passage extraordinaire*—Le navire paquebot Edward Bonnafe, est arrivé de New-York au Hâvre, en *seize* jours.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi prochain, 6 Mars 1829,

Concert et Bal paré,

Au bénéfice de Mr. C. Herz.

PROGRAMME DU CONCERT.

— 1ère. PARTIE :—

1°.—Ouverture de *la Pie voleuse* à grand orchestre, musique de Rossini.

2°.—*Le point du Jour*, chanté par Mr. DESCHAMPS.

3°.—Air du *clair de la Lune*, varié par F. Guebauer, exécuté sur le basson par Mr. Dorn.

4°.—Air de *la Violette*, musique de Carafa, chanté par Mlle. CONSTANCE LABAT.

5°.—Variations concertantes pour piano et violon sur la [illegible] favorite de *l'Enfant du régiment*, composées par Henry Herz et Lafont, exécutées par Mlle. URSULE LABAT, et Mr. C. HERZ.

—2de. PARTIE :—

6°.—Ouverture à grand orchestre.

7°.—Rondino, par J. Mayseder, exécuté par Mr. C. HERZ.

8°.—Romances françaises, chantées par Mr. PRIVAT.

9°.—Air varié pour deux violons composé par Maurer, exécuté par Mrs. ELIE et C. HERZ.

10°.—L'air varié *O Dolce Concento*, chanté par Mlle. CONSTANCE LABAT terminera le concert, qui sera suivi d'un

Bal Paré

DANS LA SALLE D'ORLEANS.

Les portes du Théatre seront ouvertes à 6 heures précises, et le concert commencera à 7 heures et demie.

Premières loges et fauteuils de parterre	$1 50
Parquets, baignoires, loges grillées et paterre	1
Billets d'Enfans	75
Secondes	50
Pour le bal seul	1

Pour les billets d'entrée, s'adresser à M. Colson chez M. Jn. Davis.

N. B. Il ne sera point reçu d'argent à la porte pour l'entrée au concert ; on prie en conséquence les personnes qui désireront y assister, de se munir de leur billet.

3 mars.

POUR LE HAVRE.

Le [illegible], cap. [illegible] Bastier, [illegible] peu, [illegible] plus [illegible] partie de [illegible] pour fret ou [illegible] s'adresser à [illegible] 9 Mr. T. NICOLET & Co.

AVIS AUX HABITANS

des quatre faubourgs de la banlieue supérieure de la ville de la N.-Orléans.

VOUS etes invités à vous trouver lundi prochain 9 Mars, à 4 heures après midi, à l'hôtel des Planteurs et Marchands, rue du Canal, projetté pour prendre en considération les intérêts de tous les propriétaires, pour d'un commun accord s'opposer aux ordonnances du 16 Septembre dernier et aussi à celles postérieures émanées du Conseil de Ville, relativement à la nouvelle taxe d'un pour cent [illegible] aux propriétés [illegible] montant à $702,700 et faisant au [illegible] pour cent $7,027, qu'on s'occupera rigoureusement à recouvrer, et également à demander l'annulation de l'ordonnance du 14 Janvier, qui n'a été publiée que le 20 Février, laquelle ordonne que cette taxe modérée de $7,027 sera annuelle.

SIMON LAIGNEL—Ex marin.
Fondé de pouvoir de M. Gary.

5 mars—4.

A VENDRE.

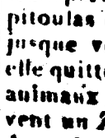

Une propriété située au faubourg Annonciation à l'encoignure des rues Prytanée et Euterpe (près M. J. Laugpré) consistant en quatre TERRAINS, sur lesquels se trouvent les batisses suivantes :

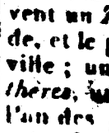

Une Maison de maître de quatre appartemens, dont trois à [illegible] galerie, office et dépense. Une [illegible] contenant une cuisine et deux chambres à feu pour domestiques—Puits en briques, pigeonnier, latrines à deux appartemens, écurie, étable, poulailler, lavoir &c. &c.

Le tout neuf et en très bon état, et construit des meilleurs matériaux.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à Mr. Laugpré, à M. François [illegible] ou au soussigné sur les lieux.

La dite propriété n'est pas vendue à l'amiable ici au [illegible] mais elle sera criée en vente publique [illegible] à midi précis, au café de Hewlett, par Mr. F. Dubillet.

Les conditions seront connues au moment de la vente. 25 fév—9t.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon,

Samedi, 7 Mars, 1829,

Au bénéfice de

Mr. F. NOGUES,

GRAND BAL

PARE' ET MASQUE'.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Les Dames ne seront admises qu'avec les billets de Mr. Nogués, ou avec leurs anciens billets personnels. 3 mars

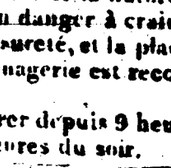

☞ Le Bureau du Directeur des LOTERIES des Eglises Catholiques de St. Martinville et des Natchitoches est maintenant dans la maison neuve de M. Cucullu, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, tout près du café de l'Encan.

4 mars. J. B. FAGET.

PASSAGE POUR MARSEILLES.

Le brick [illegible] veilier WA[illegible]TON, cap. Barabino, partira dans [illegible] pour [illegible] peut recevoir cinq ou six [illegible] s'adresser à W. G. MAWES, (9 fév.)

AVIS—ATTENDU que Barthelemy Montreuil s'est adressé à moi, à l'effet de lever et d'annuler [illegible] hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'encaisseur public pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Manette Macarty, veuve de François Montreuil, le vingt sixième jour de Février 1824, sur les deux cinquièmes d'une habitation qui leur appartiennent, dans cette paroisse, à environ vingt arpens au bas de la ville, et du même bord, mesurant trois arpens de face sur quarante de profondeur,

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétariat de l'état, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit [illegible] obligations et hypothèques ne seraient pas levées annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de Février 1829.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A WADDEMAN.
Secrétaire d'Etat.

2 mars